



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 20 juillet 2023

**Objet : Mise à disposition gratuite au bénéfice de la Communauté d'Agglomération de Bastia des locaux du Marché aux Poissons**

**Date de la convocation : 13 juillet 2023**

**Date d'affichage de la convocation : 13 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juillet à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 30**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame Livia GRAZIANI-SANCIU ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;  
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;  
Monsieur ROMITI Gérard à Madame PELLEGRINI Leslie ;  
Madame SALGE Hélène à Monsieur PAOLI Jean-François ;  
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 18 juillet 2023 ;

**Considérant** la décision de notre collectivité de permettre à la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) de mettre en œuvre sa feuille de route concernant les déchets ménagers et assimilés (et notamment le flux carton) ;

**Considérant** que pour cela, notre collectivité souhaite mettre à disposition les trois locaux dont elle est propriétaire sis Place du Marché aux Poissons ;

**Considérant** que la demande s'inscrit dans les objectifs communautaires suivants :

- Inciter au tri en responsabilisant les producteurs de déchets « non ménagers » à mieux trier et à diminuer les volumes et tonnages des ordures ménagères résiduelles ;
- Proposer aux professionnels de la place du marché de Bastia et des alentours une solution pour leur permettre de trier leurs cartons 24/24 ;
- Diminuer les dépôts sauvages de cartons et améliorer le cadre de vie des habitants de Bastia ;

**Considérant** la demande de la CAB de mise à disposition gratuite des locaux sis place du Marché aux Poissons appartenant à la Ville de Bastia et cadastrés AN 146-147 et 148 ;

**Considérant** la proposition de lui mettre à disposition trois locaux d'une superficie d'environ 15 m<sup>2</sup>, 15 m<sup>2</sup>, 10 m<sup>2</sup> situés place du Marché aux Poissons pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction ;

**Considérant** que la CAB prendra en charge les travaux réglementaires nécessités par cette activité (mise aux normes, respect des règles en matière de sécurité incendie ..) ;

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Paul TIERI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A la majorité des votants, M Julien Morganti ayant vote contre.*

#### **Article 1:**

- **Décide** de mettre gratuitement à la disposition de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction trois locaux dont la Ville de Bastia est propriétaire place du Marché aux Poissons, cadastrés AN 146-147 et 148.

#### **Article 2 :**

- **Approuve** le projet de convention tel que figurant en annexe.

#### **Article 3 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 25/07/2023

Pierre SAVELLI



02B-212000335-20230725-20230725-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2023



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.